

Compte-rendu

Conseil communautaire
Jeudi 10 avril 2008

Beaucroissant

APPRIEU
BEAUCROISSANT
BIZONNES
BURCIN
CHABONS
COLOMBE
EYDOCHE
FLACHÈRES
IZEAUX
LE GRAND-LEMPES
OYEU
RENAGE
SAINT-DIDIER-
DE-BIZONNES

ORDRE DU JOUR :

1	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2008.....	3
2	DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	3
3	INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PAR MONSIEUR PIERRE FOUQUE, PRESIDENT SORTANT ET ELECTION DU PRESIDENT.....	3
4	FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS.....	4
5	ELECTION DES VICE-PRESIDENTS.....	4
5.1	Election du premier Vice-président.....	4
5.2	Election du deuxième Vice-président.....	5
5.3	Election du troisième Vice-président.....	5
5.4	Election du quatrième Vice-présidents.....	6
5.5	Election du cinquième Vice-président.....	6
5.6	Election du sixième Vice-président.....	7
5.7	Election du septième Vice-président.....	7
5.8	Election du huitième Vice-président.....	8
5.9	Election du neuvième Vice-président.....	8
6	INSTALLATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE.....	9
7	DIVERS.....	9

Etaient présents :

Georges FERRERI, Eric CARETTI, Jean Pierre LAUFFRAY, Christophe NICOU, Francis LEGRENZI, Joseph CHARVET, René GALLIFET, François GUETAZ, Monique MOREL, Didier RAMBAUD, José NICKEL, Robert DOUILLET, Roger VALTAT, Bernard GROLLIER, Philippe GLANDU, Armand QUILLON, Pascal ROY, Joël GAILLARD, Paul BARBAGALLO, Jean-François PERRIN, Frédérique MANCINI, René FERRAND, Jean-Noël PIOTIN, Catherine GULLON, Pier Luigi OLIVIERI, Amélie GIRERD, Bruno CORONINI, Dominique ROYBON, Yann LEGER, Jean Luc BIESSY

Formant la majorité des membres en exercice

I Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 10 avril 2008.

2 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mademoiselle Amélie GIRERD est élue secrétaire de séance.

3 Installation du nouveau conseil communautaire par Monsieur Pierre FOUQUE, président sortant et élection du Président.

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2122-7 - L.2122-8 – L.2122-10

Installation du conseil communautaire :

L'an deux mille huit, le 10 avril, en la commune de Beaucroissant, les membres du conseil communautaire désignés régulièrement par leurs conseillers municipaux se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Pierre FOUQUE.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre FOUQUE qui a donné lecture de la liste des membres du conseil communautaire.

Monsieur Armand QUILLON, le plus âgé des membres du conseil, a ensuite pris la présidence de la séance

Election du Président :

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-7 - L.2122-8 – L.2122-10 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-7 du code. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- A déduire : 0 bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral
- Reste, pour le reste des suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

A obtenu :

Monsieur Didier RAMBAUD : 30 voix

Monsieur Didier RAMBAUD, ayant obtenu la majorité absolue par 30 voix, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

4 Fixation du nombre de Vice-présidents.

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-2

Le Président, Monsieur Didier RAMBAUD explique, qu'au terme de l'article L.5211-10, le bureau est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents. Le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

Le Président propose la création de neuf postes de Vice-présidents.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, **le conseil communautaire à l'unanimité :**

- **Décide** la création de **neuf postes de Vice-présidents**
- **Précise** que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection

5 Election des Vice-présidents

5.1 Election du premier Vice-président

- Vu le CGCT et notamment l'article L.5211-9,

Après que l'assemblée ait décidé de la création de neuf postes de vice-présidents, Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est, rappelle à l'assemblée que l'élection des vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Président. Les Vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de procéder à l'élection des Vice-présidents en commençant par l'élection du 1^{er} Vice-président.

Comme 1^{er} Vice-président, Monsieur Didier RAMBAUD, propose Monsieur Pier Luigi OLIVIERI, Maire et délégué titulaire de la commune de Renage.

Aucun autre candidat ne se présente à l'élection de 1^{er} Vice-président.

Le dépouillement du vote pour l'élection du 1^{er} Vice-président au premier tour de scrutin et à bulletin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
Nombre de bulletins blancs :
Nombre de bulletins nuls :
Suffrages exprimés : 30
Majorité absolue : 16
Monsieur Pier Luigi OLIVIERI : 30 voix

Monsieur Pier Luigi OLIVIERI, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 1^{er} Vice-président de la communauté de communes de Bièvre Est par 30 voix et a été immédiatement installé.

5.2 Election du deuxième Vice-président

- Vu le CGCT et notamment l'article L.5211-9

Après que l'assemblée ait décidé de la création de neuf postes de vice-présidents, Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est, rappelle à l'assemblée que l'élection des Vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Président. Les Vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de procéder à l'élection des Vice-présidents en commençant par l'élection du 1^{er} Vice-président.

Comme 2^{ème} Vice-président, Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est, propose Monsieur Jean François PERRIN, Maire et délégué titulaire de la commune de Le Grand Lemps.

Aucun autre candidat ne se présente à l'élection de 2^{ème} Vice-président.

Le dépouillement du vote pour l'élection du 2^{ème} Vice-président au premier tour de scrutin et à bulletin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de bulletins nuls :
Suffrages exprimés : 29
Majorité absolue :
Monsieur Jean François PERRIN : 29 voix

Monsieur Jean François PERRIN, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 2^{ème} Vice-président de la communauté de communes de Bièvre Est par 29 voix et a été immédiatement installé.

5.3 Election du troisième Vice-président

- Vu le CGCT et notamment l'article L.5211-9

Après que l'assemblée ait décidé de la création de neuf postes de vice-présidents, Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est, rappelle à l'assemblée que l'élection des Vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Président. Les Vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de procéder à l'élection des Vice-présidents en commençant par l'élection du 1^{er} Vice-président.

Comme 3^{ème} Vice-président, Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est, propose Monsieur Joseph CHARVET, Maire et délégué titulaire de la commune de Bizannes.

Aucun autre candidat ne se présente à l'élection de 3^{ème} Vice-président.

Le dépouillement du vote pour l'élection du 3^{ème} Vice-président au premier tour de scrutin et à bulletin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de bulletins nuls :
Suffrages exprimés : 29
Majorité absolue :
Monsieur Joseph CHARVET : 29 voix

Monsieur Joseph CHARVET, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 3^{ème} Vice-président de la communauté de communes de Bièvre Est par 30 voix et a été immédiatement installé.

5.4 Election du quatrième Vice-présidents

- Vu le CGCT et notamment l'article L.521 I-9

Après que l'assemblée ait décidé de la création de neuf postes de vice-présidents, Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est, rappelle à l'assemblée que l'élection des Vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Président. Les Vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de procéder à l'élection des Vice-présidents en commençant par l'élection du 1^{er} Vice-président.

Comme 4^{ème} Vice-président, Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est, propose Monsieur Georges FERRERI, Maire et délégué titulaire de la commune d'Apprieu. Aucun autre candidat ne se présente à l'élection de 4^{ème} Vice – Président.

Le dépouillement du vote pour l'élection du 4^{ème} Vice-président au premier tour de scrutin et à bulletin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
Nombre de bulletins blancs :
Nombre de bulletins nuls :
Suffrages exprimés : 30
Majorité absolue :
Monsieur Georges FERRERI : 30 voix

Monsieur Georges FERRERI, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 4^{ème} Vice-président de la communauté de communes de Bièvre Est par 30 voix et a été immédiatement installé.

5.5 Election du cinquième Vice-président

- Vu le CGCT et notamment l'article L.521 I-9

Après que l'assemblée ait décidé de la création de neuf postes de vice-présidents, Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est, rappelle à l'assemblée que l'élection des Vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Président. Les Vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de procéder à l'élection des Vice-présidents en commençant par l'élection du 1^{er} Vice-président.

Comme 5^{ème} Vice-président, Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est propose Monsieur Robert DOUILLET, Maire et délégué titulaire de la commune de Colombe.

Aucun autre candidat ne se présente à l'élection de 5^{ème} Vice-président.

Le dépouillement du vote pour l'élection du 5^{ème} Vice-président au premier tour de scrutin et à bulletin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls :
Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue :
Monsieur Robert DOUILLET : 29 voix

Monsieur Robert DOUILLET, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 5^{ème} Vice-président de la communauté de communes de Bièvre Est par 29 voix et a été immédiatement installé.

5.6 Election du sixième Vice-président

- Vu le CGCT et notamment l'article L.5211-9

Après que l'assemblée ait décidé de la création de neuf postes de vice-présidents, Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est, rappelle à l'assemblée que l'élection des Vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Président. Les Vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de procéder à l'élection des Vice-présidents en commençant par l'élection du 1^{er} Vice-président.

Comme 6^{ème} Vice-président, Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est propose Monsieur Philippe GLANDU, délégué titulaire de la commune d'Eydoche. Aucun autre candidat ne se présente à l'élection de 6^{ème} Vice-président.

Le dépouillement du vote pour l'élection du 6^{ème} Vice-président au premier tour de scrutin et à bulletin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de bulletins nuls :
Suffrages exprimés : 29
Majorité absolue :
Monsieur Philippe GLANDU : 29 voix

Monsieur Philippe GLANDU, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 6^{ème} Vice-président de la communauté de communes de Bièvre Est par 29 voix et a été immédiatement installé.

5.7 Election du septième Vice-président

- Vu le CGCT et notamment l'article L.5211-9

Après que l'assemblée ait décidé de la création de neuf postes de vice-présidents, Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est, rappelle à l'assemblée que l'élection des Vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Président. Les Vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de procéder à l'élection des Vice-présidents en commençant par l'élection du 1^{er} Vice-président.

Comme 7^{ème} Vice-président, Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est propose Monsieur Christophe NICLOUD, délégué titulaire de la commune de Beaucroissant. Aucun autre candidat ne se présente à l'élection de 7^{ème} Vice-président.

Le dépouillement du vote pour l'élection du 7^{ème} Vice-président au premier tour de scrutin et à bulletin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
Nombre de bulletins blancs :
Nombre de bulletins nuls :
Suffrages exprimés : 30
Majorité absolue :
Monsieur Christophe NICOUD : 30 voix

Monsieur Christophe NICOUD, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 7^{ème} Vice-président de la communauté de communes de Bièvre Est par 30 voix et a été immédiatement installé.

5.8 Election du huitième Vice-président

- Vu le CGCT et notamment l'article L.521 I-9

Après que l'assemblée ait décidé de la création de neuf postes de vice-présidents, Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est, rappelle à l'assemblée que l'élection des Vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Président. Les Vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de procéder à l'élection des Vice-présidents en commençant par l'élection du 1^{er} Vice-président.

Comme 8^{ème} Vice-président, Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est, propose Monsieur Armand QUILLON, maire et délégué titulaire de la commune de Flachères.

Aucun autre candidat ne se présente à l'élection de 8^{ème} Vice-président.

Le dépouillement du vote pour l'élection du 8^{ème} Vice-président au premier tour de scrutin et à bulletin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de bulletins nuls : 1
Suffrages exprimés : 28
Majorité absolue :
Monsieur Armand QUILLON : 28 voix

Monsieur Armand QUILLON ayant obtenu la majorité absolue, est élu 8^{ème} Vice-président de la communauté de communes de Bièvre Est par 28 voix et a été immédiatement installé.

5.9 Election du neuvième Vice-président

- Vu le CGCT et notamment l'article L.521 I-9

Après que l'assemblée ait décidé de la création de neuf postes de vice-présidents, Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est, rappelle à l'assemblée que l'élection des Vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Président. Les Vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de procéder à l'élection des Vice-présidents en commençant par l'élection du 1^{er} Vice-président.

Comme 9^{ème} Vice-président, Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est, propose Monsieur Eric CARETTI, délégué titulaire de la commune d'Apprieu. Aucun autre candidat ne se présente à l'élection de 9^{ème} Vice-président.

Le dépouillement du vote pour l'élection du 9^{ème} Vice-président au premier tour de scrutin et à bulletin secret, a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de bulletins nuls :
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue :
- Monsieur Eric CARETTI : 29 voix

Monsieur Eric CARETTI ayant obtenu la majorité absolue, est élu 9^{ème} Vice-président de la communauté de communes de Bièvre Est par 29 voix et a été immédiatement installé.

6 Installation du bureau communautaire

- Vu le CGCT et notamment l'article L.5211-9
- Vu les statuts de la communauté de communes de Bièvre Est

Après que l'assemblée ait élu ses neuf vice-présidents,
Après que le Président, Monsieur Didier RAMBAUD, ait désigné quatre conseillers délégués,

Monsieur Didier RAMBAUD procède à l'installation du bureau communautaire :

<u>Président</u> :	Didier RAMBAUD
<u>1^{er} Vice-président</u> :	Pier Luigi OLIVIERI au Transport et services au public
<u>2^{ème} Vice-président</u> :	Jean-François PERRIN à l'économie
<u>3^{ème} Vice-président</u> :	Joseph CHARVET à la gestion des déchets et travaux
<u>4^{ème} Vice-président</u> :	Georges FERRERI au logement
<u>5^{ème} Vice-président</u> :	Robert DOUILLET à l'agriculture, Environnement et gens du voyage
<u>6^{ème} Vice-président</u> :	Philippe GLANDU à la lecture publique
<u>7^{ème} Vice-président</u> :	Christophe NICOUD à l'eau et l'assainissement
<u>8^{ème} Vice-président</u> :	Armand QUILLON à la communication et au patrimoine
<u>9^{ème} Vice-président</u> :	Eric CARETTI au budget et aux Moyens généraux
<u>Conseiller délégué</u> :	Paul BARBAGALLO au Commerce et à l'artisanat
<u>Conseiller délégué</u> :	Yann LEGER à l'aménagement de l'espace
<u>Conseiller délégué</u> :	François GUETAZ, au développement durable
<u>Conseiller délégué</u> :	Jean-Noël PIOTIN, à la mutualisation des moyens et services.

7 Divers